

Académie de Musique et de Danse de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau
PROJET D'ÉTABLISSEMENT – 2018 / 2023



Académie de Musique et de Danse de la CCMP,
Allée Pierre Perret, 01700 MIRIBEL | 04.78.55.54.58 | acmusidanse@cc-miribel.f

SOMMAIRE

1. Présentation générale

- 1.1. Méthodologie et calendrier.....p.3
- 1.2. Présentation générale de l'AMD.....p.3
- 1.3. Rappel des valeurs de l'établissementp.6
- 1.4. Les enseignements.....p.8
- 1.5. Coursus d'études.....p.10
- 1.6. Les partenariats.....p.12
- 1.7. Rapport d'activité sur la période 2012-2017.....p.14

2. Bilan du Projet d'Etablissement 2012-2017

- 2.1. Bilan par départements.....p.19
- 2.2. Bilan par fiche-actions.....p.23

3. Objectifs pour 2018-2023

- 3.1. Organisation pédagogique.....p.28
- 3.2. Démocratisation de l'enseignement artistique.....p.28
- 3.3. Ouverture à tous les publics.....p.29
- 3.4. Renforcement des pratiques amateurs au sein de l'enseignement artistique spécialisé.....p.29
- 3.5. Actions en direction de la jeunesse et des établissements scolaires.....p.30
- 3.6. Rayonnement de l'AMD sur le territoire.....p.31
- 3.7. Diffusion et communication des actions de l'AMD.....p.32

Remerciements

1. Présentation générale

1.1. Méthodologie et calendrier

- Juin / juillet 2016 : bilan en équipe du projet d'établissement 2012-2017 : points forts, points faibles et bilan des fiches actions.
- Septembre 2016 / février 2017 / juin 2017 : formation sur la nouvelle organisation du cycle 1.
- Décembre 2016 : redéfinition des valeurs qui caractérisent notre enseignement au sein de l'AMD
- Septembre 2017 : réunions d'équipe pour définir les prochains objectifs
- Septembre - novembre 2017 : réunion avec l'association des parents d'élèves Dyapason
- Courant 2017 et de janvier à avril 2018 : réunions du conseil pédagogique
- Nombreux entretiens et réunions avec Mme Papon-Vidal Directrice des Affaires Culturelles et Éducatives et Mme Viricel vice-présidente de la CCMP en charge de la culture et des sports.

1.2. Présentation générale de l'AMD

Statuts

L'Académie de Musique et de Danse est un établissement public d'enseignement artistique spécialisé de la musique et de la danse, non classé, géré par la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau.

- L'équipe pédagogique est composée de 31 professeurs qualifiés et diplômés d'Etat.
- L'équipe administrative se compose d'un directeur et d'une secrétaire.

L'AMD s'adresse à tous ceux qui, à partir de l'âge de 4 ans, désirent pratiquer la musique ou la danse. Axé prioritairement sur les pratiques collectives, l'enseignement dispensé est divisé en cycles d'apprentissages, et a pour objectif de former musiciens et danseurs à la pratique amateur autonome.

Un Projet d'Établissement s'appuyant sur les préconisations du Schéma National d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture, structure les enseignements dispensés à l'AMD.

Historique

Depuis 1998 l'Académie de Musique et de Danse est un service public de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau. En assumant la compétence des écoles de musique de Miribel et de St Maurice de Beynost (historiquement municipales), la communauté de communes s'est donné pour objectif d'offrir les mêmes prestations à toute la population. En bénéficiant de la compétence

intercommunale, les deux écoles ont adopté le même règlement intérieur, les mêmes tarifs, et depuis 2001 une seule appellation : « Académie de Musique et de Danse de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau ».

[Les instances et textes-cadre](#)

[Fonctionnement](#)

Le fonctionnement de l'AMD est régi par un certain nombre de textes-cadre :

Externes

- Charte de l'enseignement artistique spécialisé en musique, danse et théâtre (Ministère de la Culture et de la Communication-2001)
- Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement initial de la musique (Ministère de la Culture et de la Communication-2008)
- Schéma départemental des enseignements artistiques (département de l'Ain 2013-2018)

Internes

- Projet de politique culturelle de la CCMP (2011)
- Projet d'Etablissement 2012 / 2017
- Règlement des études (2012)
- Règlement intérieur des professeurs de l'Académie (2003)
- Règlement intérieur des agents de la CCMP (2014)

[Vie de l'établissement](#)

La vie de l'AMD est accompagnée par 2 organes de concertation :

- Le Conseil d'Établissement
- Le Conseil Pédagogique

Le Conseil d'Établissement (C.E)

Le Conseil d'Établissement est un organe de concertation. Son action n'est pas délibérante, mais consultative. Outil de réflexion, de débat et d'échanges, il concourt à la vie de l'établissement grâce aux avis formulés par ses membres. Son but est de structurer les relations entre les différents partenaires. Les débats peuvent concerner l'organisation administrative, le fonctionnement, les locaux, les usagers, les activités...

Le C.E se réunit deux fois par an sur convocation du Président de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau et il est composé ainsi :

- Le Président de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau.
- La Vice-Présidente en charge de la Commission Culture & Sport.
- La Directrice des affaires culturelles et éducatives de la CCMP.

- Le Directeur de l'Académie de Musique et de Danse.
- Collège des élus de la Commission Culture de la CCMP (2 titulaires - 1 suppléant)
- Collège des professeurs (3 titulaires – 1 suppléant)
- Collège des parents d'élèves (2 titulaires – 2 suppléants)
- Collège d'élèves (2 titulaires – 1 suppléant)

Le Conseil Pédagogique (C.P.)

Le Conseil pédagogique réunit, autour du Directeur d'établissement, les professeurs responsables des départements pédagogiques et le professeur coordinateur.

Les missions du conseil pédagogique sont de coordonner l'enseignement des disciplines artistiques dans le cadre des règles de fonctionnement définies dans le règlement des études et le règlement intérieur de l'établissement.

Le calendrier scolaire est fixé chaque année par la Direction. Il se reporte sur le calendrier établi par l'Education nationale pour l'académie de Lyon.

Organisation

L'Académie de Musique et de Danse de la CCMP est placée sous l'autorité du Président de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau.

Le Directeur, M. Burlat, est placé sous la supervision de la Directrice aux Affaires Culturelles et Educatives, Mme Papon-Vidal, qui a remplacé Mme Baud-Rebattu en septembre 2016. Il est responsable de la direction artistique et pédagogique de l'établissement, ainsi que du bon fonctionnement de l'Académie. Il dirige le personnel et définit l'orientation et l'organisation des études, en contrôlant leur mise en oeuvre ainsi que leur adéquation au projet d'établissement dont il est le garant. Le professeur coordinateur vient renforcer la gestion de l'équipe pédagogique.

Les enseignements sont actuellement organisés en 4 départements :

- Classique
- Culture Musicale
- Musiques Actuelles
- Danse.

Une nouvelle organisation de l'enseignement par départements est en réflexion et devrait s'appliquer dès la rentrée 2018-2019

Site et matériel

Le siège de l'Académie de musique et de danse se situe Allée Pierre Perret à Miribel, sur le site des Balmes.

- Pour la musique :

12 salles de cours d'instrument ou de formation musicale toutes équipées de piano.

Les salles de formation musicale sont dotées de postes informatiques pour la MAO (musique assistée par ordinateur)

2 salles de pratique collective avec du matériel pour les instruments amplifiés.

1 salle de percussions avec les xylophones, vibraphones et autres marimbas.

1 auditorium pour les concerts et auditions en interne. Equipé d'un piano à queue, d'un matériel de sonorisation et de lumières, il peut accueillir entre 50 & 100 personnes suivant sa configuration.

1 studio d'enregistrement permettant d'enregistrer les projets musicaux des classes instrumentales.

· Pour la danse :

Deux studios de danse de 200 m², équipés de miroirs, barres de danse, système son et vestiaires sont situés dans les gymnases communautaires :

- St Martin de Miribel
- du collège L. Armstrong de Beynost

Dyapason

Dyapason est l'association des parents d'élèves de l'Académie de Musique et de Danse de la CCMP. Créée en 2010, Madame Marie-Anne Rosset en est la Présidente. Les activités de l'association peuvent se résumer en trois pôles :

- Gestion, entretien, renouvellement d'un parc d'instruments mis à disposition des élèves de l'AMD.
- La gestion des manifestations de l'AMD (installation/rangements, entrées, buvette, confection de costumes...). Captation vidéo et mise à disposition sur DVD des spectacles majeurs de l'AMD.
- Projets permettant l'enrichissement artistique et culturel des élèves de l'AMD.

1.3. Rappel des valeurs de l'établissement

Mission générale

L'Académie de Musique et de Danse de la CCMP n'a pas vocation à former des professionnels, en tant qu'école intercommunale; sa mission est avant tout d'assurer une formation solide, conforme au schéma d'orientation national, qui permette à tous les élèves de devenir des musiciens et danseurs amateurs « éclairés », afin qu'ils aient, comme une suite logique de l'enseignement reçu, l'envie de poursuivre la musique ou la danse après la fin de leur cursus d'études. Ces musiciens et danseurs amateurs dans l'idéal devraient avoir les compétences et la motivation nécessaires à la création de projets, de groupes, pour faire de la musique en dehors de l'école.

Formation de l'élève

L'Académie offre un large choix de disciplines et de parcours pédagogiques afin de répondre aux différentes demandes des élèves. L'élève élabore son projet avec l'équipe pédagogique et le directeur, et s'engage dans le parcours proposé. Son engagement porte sur : son implication dans les projets de l'école, son travail personnel, sa présence, dans le respect d'un contrat avec l'Académie de Musique et de Danse de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau. Des parcours différenciés sont listés, et rendus lisibles pour les élèves et leurs familles. Un des parcours, le "cursus instrumental" permet entre autres aux élèves de cycle 3 de préparer l'entrée en Conservatoires Départementaux et autres établissements délivrant un diplôme officiel. Ce cursus est réservé aux élèves ayant réellement le désir d'exigence et de travail nécessaire à ce type d'enseignement. Des parcours alternatifs sont également proposés tels que le cursus libre, le cursus composition, le cursus atelier et l'accompagnement de groupe.

Pratique collective

La pratique collective, quel que soit le parcours choisi par l'élève, est la valeur centrale et prioritaire du projet de l'Académie de Musique et de Danse de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau. Si, à l'évidence, l'exigence d'une formation individualisée ou par petits groupes demeure, c'est la pratique collective qui donne tout son sens à l'apprentissage.

Accessibilité

L'Académie se doit d'accueillir un public aussi large que possible (enfants, adolescents, adultes...) et en provenance de divers milieux sociaux. Il paraît aujourd'hui évident qu'une école de musique publique doit être à l'usage de tous les citoyens de son territoire (« *Une école pour tous* »).

Diversité artistique

L'Académie de musique propose l'enseignement des deux arts que sont la musique et la danse. L'objectif de l'Académie est d'offrir dans le cadre de ces deux domaines le plus large choix possible d'esthétiques telles que le jazz, le classique et le contemporain pour la danse (avec des initiations sous forme de stage à d'autres pratiques) et des musiques allant du classique au rock, en passant par les musiques traditionnelles ou l'électro.

Ouverture aux nouvelles technologies

Une école de musique ne peut éluder la question des nouvelles technologies. L'Académie propose ainsi de nombreuses activités, cours et projets permettant aux élèves de découvrir les possibilités offertes par la musique assistée par ordinateur, la sonorisation, etc... Un studio d'enregistrement a été équipé pour réaliser les projets de toutes les classes de l'école.

Les projets artistiques

L'équipe enseignante reste attentive aux demandes des élèves, mais s'attache aussi à élargir leurs connaissances pour enrichir les élèves à travers des expériences artistiques nouvelles, en élaborant tous les ans des projets pédagogiques collectifs et transversaux. Ces projets sont l'occasion de mettre en pratique les apprentissages réalisés en cours. Chaque projet répond à la grille de valeurs et critères (cf. annexe) élaborée par l'équipe pédagogique, et qui favorise l'intérêt pédagogique, l'intérêt artistique, la transversalité, l'intérêt pour le territoire en lien avec la politique culturelle de la CCMP, la faisabilité du projet (budget).

1.4. Les enseignements

Musique

L'éveil musical et l'instrumentarium

- Pour les petits (moyenne et grande section) : l'éveil musical
Cet atelier offre une découverte et expérimentation ludique des sons, avec des objets sonores et des petits instruments. Il permet à l'enfant de développer son oreille, son instrument « voix », sa mémoire, et de vivre par son corps le ressenti musical à travers des jeux mélodiques et rythmiques.
- Pour les plus grands (grande section et CP) : l'instrumentarium
Cet atelier a pour objectif d'écouter, découvrir, expérimenter, partager le monde sonore et musical par une pratique ludique ; une foule d'instruments et de drôles de sons nourrissent l'imagination des enfants. Un temps d'approche de découverte et d'essai est intégré dans les séances pour aider l'enfant dans le choix de son futur instrument.

Les instruments enseignés :

Les cordes

Violon, alto, violoncelle, harpe, guitare, guitare folk

Les percussions

Percussions classiques, percussions latines, batterie jazz et rock

Les claviers

Accordéon, synthétiseur, piano classique, piano jazz

Les cuivres

Trompette, trombone, cor

Les bois

Flûte traversière, basson, hautbois, clarinette, saxophone

La voix

Chant lyrique classique, chant musiques actuelles

L'accompagnement instrumental et vocal :

Discipline complémentaire et indispensable à l'apprentissage des élèves, principalement pour les instruments dits « monodiques » et pour les chanteurs. Des séances de 20 minutes sont proposées aux élèves qui s'inscrivent en fonction du répertoire à travailler et à finaliser.

Les pratiques collectives :

- Ateliers et orchestres
Orchestre symphonique, orchestre d'harmonie, orchestres vents et cordes, orchestre électrique, ateliers folk, rock, jazz, musiques actuelles, celtique, divers ensembles instrumentaux (*ensemble de harpes, de violoncelles, de guitares, de clarinettes, de percussions, de percussions latines...*), ensembles de musique de chambre.
- Pratiques vocales
P'tit Chœur (*chœur d'enfants de 8 à 13 ans*), P'tits Loups du Jazz (6 – 12 ans), Atelier chant Ados (12 – 18 ans), Féminin Pluri-Elles (*chœur de femmes*), Ensemble Vocal (*chœur de jeunes voix mixtes*), Atelier « *Sing a Song* » (*adultes*), Chorale Adultes (*chœur voix mixtes*).

La danse

Eveil – Initiation

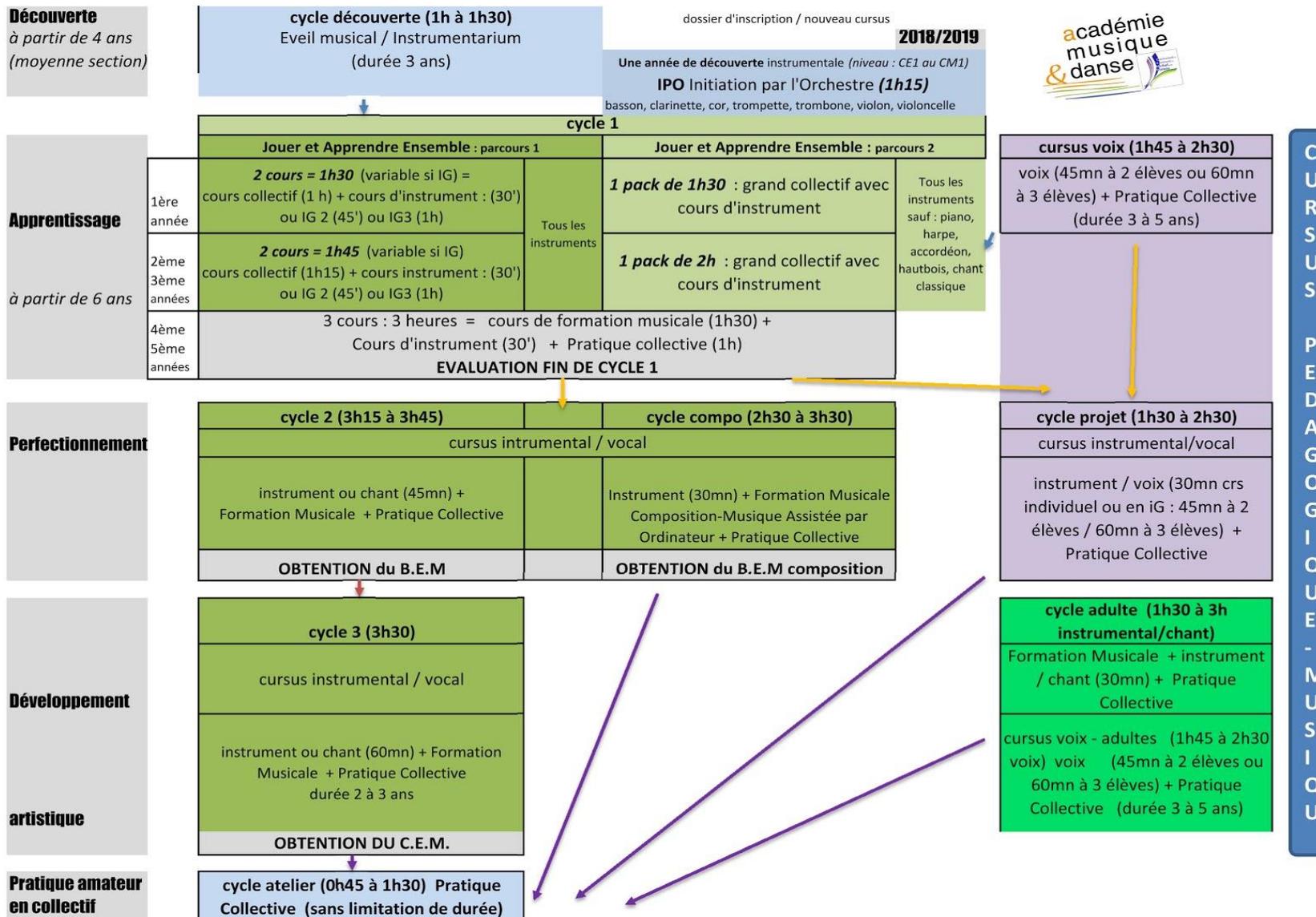
- Éveil (enfant de 4 à 5 ans) :
Le cours d'éveil permet de travailler sur les fondamentaux de la danse, communs à tous les styles de danse : le corps, l'espace, le temps, l'énergie, l'intention du mouvement.
- Initiation à la danse (6/ 7 ans):
Le cours d'initiation est la continuité du cours d'éveil. L'enfant affine sa gestuelle, et le vocabulaire propre à la danse est abordé progressivement.

Danse classique / Danse jazz / Danse contemporaine

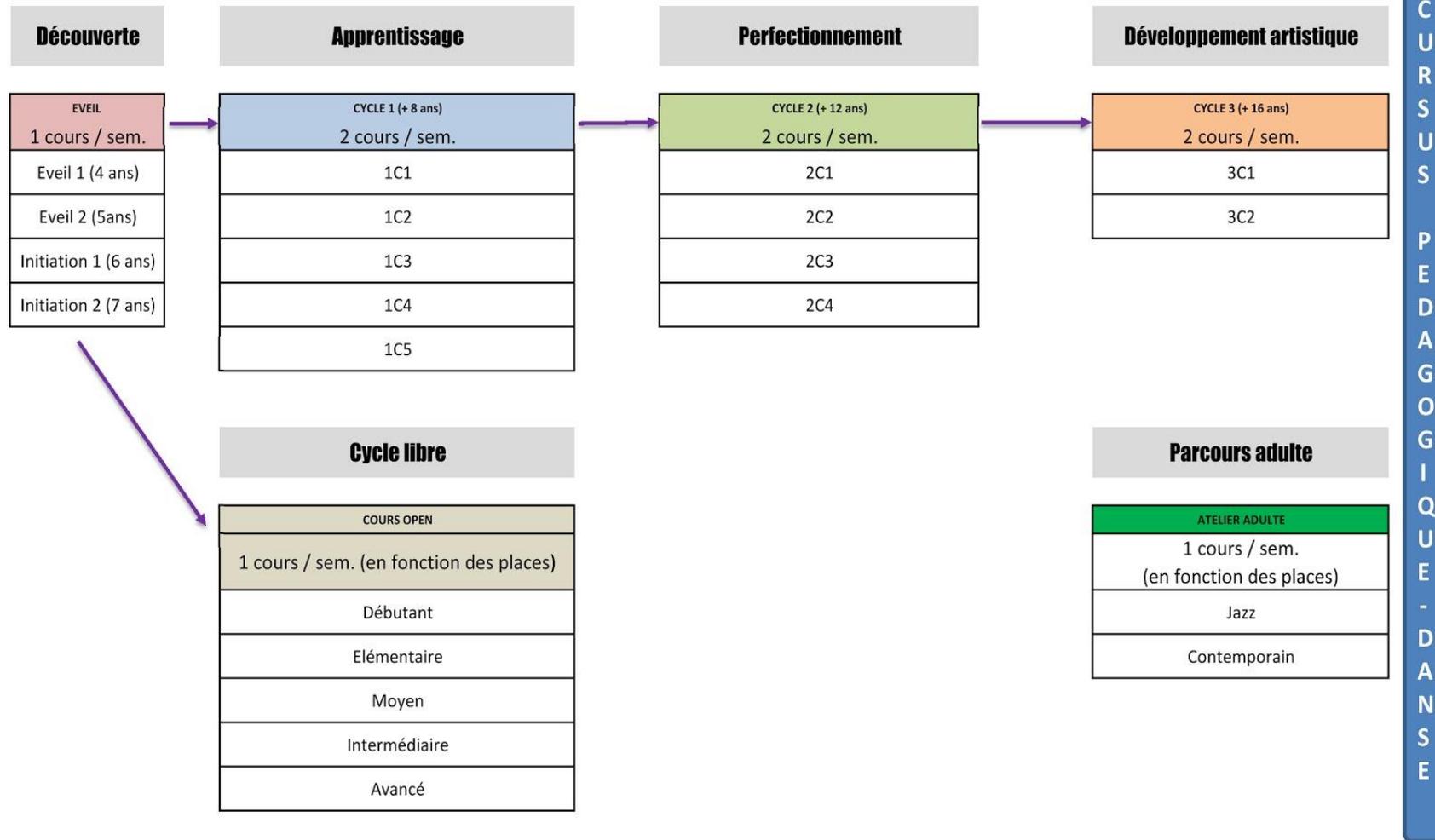
A partir de 8 ans, trois esthétiques sont proposées (*danse classique, danse jazz et danse contemporaine*) dans deux cursus différents : le cursus libre (un cours par semaine) et le cursus diplômant (deux cours par semaine et évaluations en fin de cycle).

1.5. Coursus d'études

Musique



Danse



1.6. Les partenariats

Les partenariats Education Nationale

Les collèges

Anne Frank à Miribel

Depuis 2004 et pour la 13^{ème} année consécutive, une convention musique tripartite est signée entre le collège Anne Frank de Miribel, l'Académie de Musique, et la CCMP. L'objectif de cette convention est de permettre aux élèves de 6^{ème} et 5^{ème} du collège de bénéficier d'aménagements horaires afin de suivre, d'une part, une formation musicale approfondie s'alliant de façon équilibrée à la scolarité obligatoire au collège, et d'autre part une pratique musicale collective dans le cadre du collège.

46 élèves ont signé la convention de partenariat en 2017.

Les cours de pratique collective ont lieu au collège, les mardi et jeudi, sur le temps méridien. Les 6^{èmes} sortent d'autre part le jeudi à 15h00 et les 5^{èmes} le mardi à 15h00 pour suivre les cours de formation musicale et/ou d'instrument à l'Académie de Musique.

Le partenariat permet notamment la création commune d'un spectacle par des publics diversifiés : élèves des "classes convention", élèves suivant le cursus "classes cordes" du collège, élèves des ateliers danse et arts plastiques du collège, élèves de "l'orchestre du collège". Chaque année, ces élèves participent en effet à la préparation d'un concert intégrant musique, danse, théâtre et arts visuels, ayant lieu en mai à l'Allégo. Ce spectacle est conçu de manière transversale avec l'équipe enseignante du collège et notamment les professeurs d'éducation musicale, arts plastiques, et éducation physique et sportive.

Louis Armstrong à Beynost

Pour la 2^{ème} année, la convention danse avec le collège Louis Armstrong de Beynost a été renouvelée. L'objectif du partenariat est de permettre aux élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}, danseurs de l'AMD de bénéficier d'un aménagement horaire, afin de suivre une pratique de la danse jazz, qui s'allie de façon équilibrée à la scolarité obligatoire au collège. Ce partenariat exprime la volonté de favoriser une ouverture culturelle par la danse pour les collégiens et un échange d'approches et de pratiques entre les enseignants d'éducation physique et sportive du collège et les professeurs de danse de l'Académie, tout en respectant l'aménagement du temps de l'enfant. 14 élèves danseurs ont signé la convention de partenariat, avec une adhésion à l'Association Sportive du collège obligatoire. Les élèves ont cours de danse le jeudi ou le vendredi à 16h00 dans la salle de danse du gymnase L. Armstrong. Les élèves participent aussi aux rencontres chorégraphiques régionales UNSS.

Les écoles

Les sensibilisations milieu scolaire

Sur 2016 / 2017, les sensibilisations instrumentales en violon dans les classes des groupes scolaires P. Racine à Neyron, E. Quinet et H. Deschamps à Miribel se sont poursuivies entre janvier et juin à raison d'une heure hebdomadaire sur une période de 7 semaines dans chaque établissement.

Le travail reposait sur : une approche de l'instrument (tenue, posture, travail sur les cordes à vide, utilisation de l'archet), des jeux mélodiques et rythmiques, par l'oralité et le mimétisme. Restitution des premières mélodies en groupe.

Groupe scolaire Edgar Quinet Miribel

Pour la deuxième année consécutive, poursuite du dispositif « classe chantante » en CM1 à l'école Edgar Quinet de Miribel (25 élèves). Deux séances hebdomadaires de 45 minutes avec la classe et l'enseignant. Ce partenariat éducatif et vocal rencontre un vrai succès auprès des enfants et de l'équipe enseignante. Ce projet apporte beaucoup dans la classe et notamment :

- La découverte d'un répertoire et d'un univers musical riche et varié
- Permet à chaque élève de mieux s'engager dans sa scolarité
- Développe la créativité de chacun à travers une production collective
- Conjugue plaisir et exigence dans l'apprentissage et l'interprétation de chants
- Développe le travail de la voix, la découverte du corps pour chanter le plus juste possible avec les autres en chœur
- Apprend à vivre ensemble autour d'un projet exigeant, la concentration et l'apprentissage du par cœur
- L'interdisciplinarité avec les enseignements obligatoires comme l'expression écrite, la conjugaison, le vocabulaire, l'histoire en faisant le lien entre les thèmes et les époques
- Des échanges avec le « P'tit chœur » de l'Académie de Musique et de Danse (participation aux projets de l'année).

Groupe scolaire H. Deschamps Miribel

En 2017-2018, mise en place d'une classe orchestre (séance hebdomadaire d'une heure) et d'une classe chantante (séance hebdomadaire de 45 minutes).

Les partenariats culturels

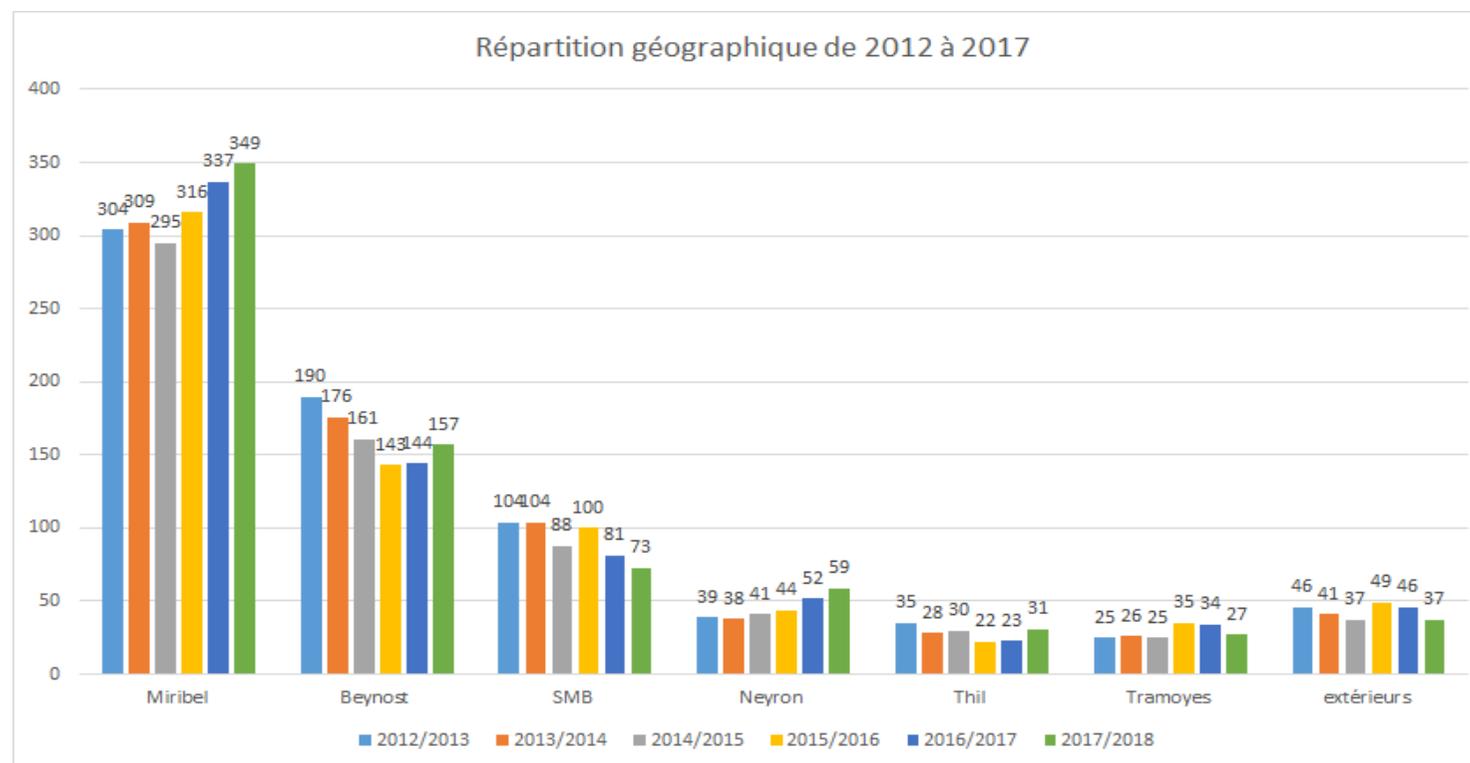
Les partenaires associatifs et institutionnels avec qui l'AMD tissent des liens tout au long de l'année sont nombreux :

- Association musicale « Espérance » de Beynost
- Association musicale Gabriel Chardon de Beynost
- Bibliothèque de Beynost
- Office Culturel de Miribel (O.C.M)
- Office du Tourisme de la CCMP
- Union Laïque de Miribel (U.L.M)
- Centre Social « Cesam » de Miribel

- Centre Social « Artémis » de Saint Maurice de Beynost
- EHPAD de Miribel (Bon séjour), « *Les mimosas* » et « *La roseaie* » Saint Maurice de Beynost
- Foyer du Trève Miribel – Alfa 3A – CADA de Miribel
- Association « Cap-Handicap » de Miribel
- C.C.A.S de Saint Maurice de Beynost

1.7. Rapport d'activité sur la période 2012/2015

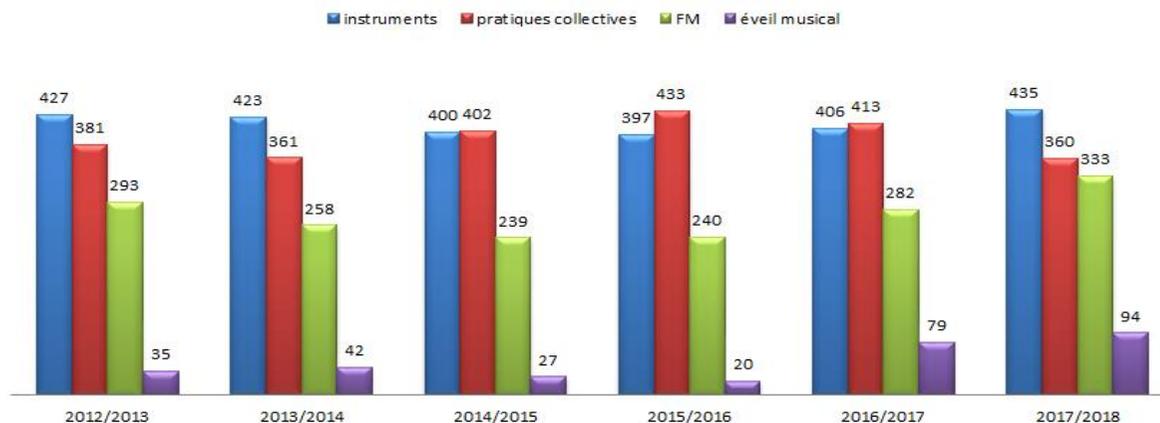
Répartition géographique des élèves



Miribel et Beynost représentent toujours plus de la moitié des élèves, en légère augmentation par rapport aux années antérieures, au détriment de Saint Maurice de Beynost, Tramoyes et Thil qui sont les villes qui perdent le plus d'élèves. Seul le taux d'extérieurs reste stable à 5%. Cette répartition correspond globalement aux données démographiques générales de la CCMP.

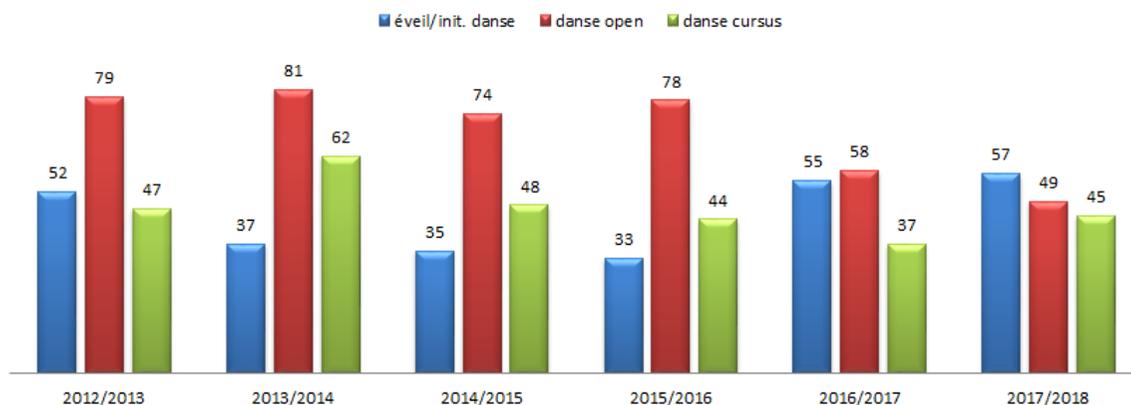
Evolution des élèves en musique et en danse

répartition des élèves en musique



Après la révision des trois premières années du premier cycle, la pratique collective est incluse dans les cours pack ou FM-PC. La mise en place progressive des cours d'éveil musical délocalisés dans les écoles maternelles de Miribel, Beynost, Echets et Tramoyes, ont permis aux familles d'inscrire leurs jeunes enfants dans ces cours à l'issue du temps scolaire.

répartition des élèves en danse

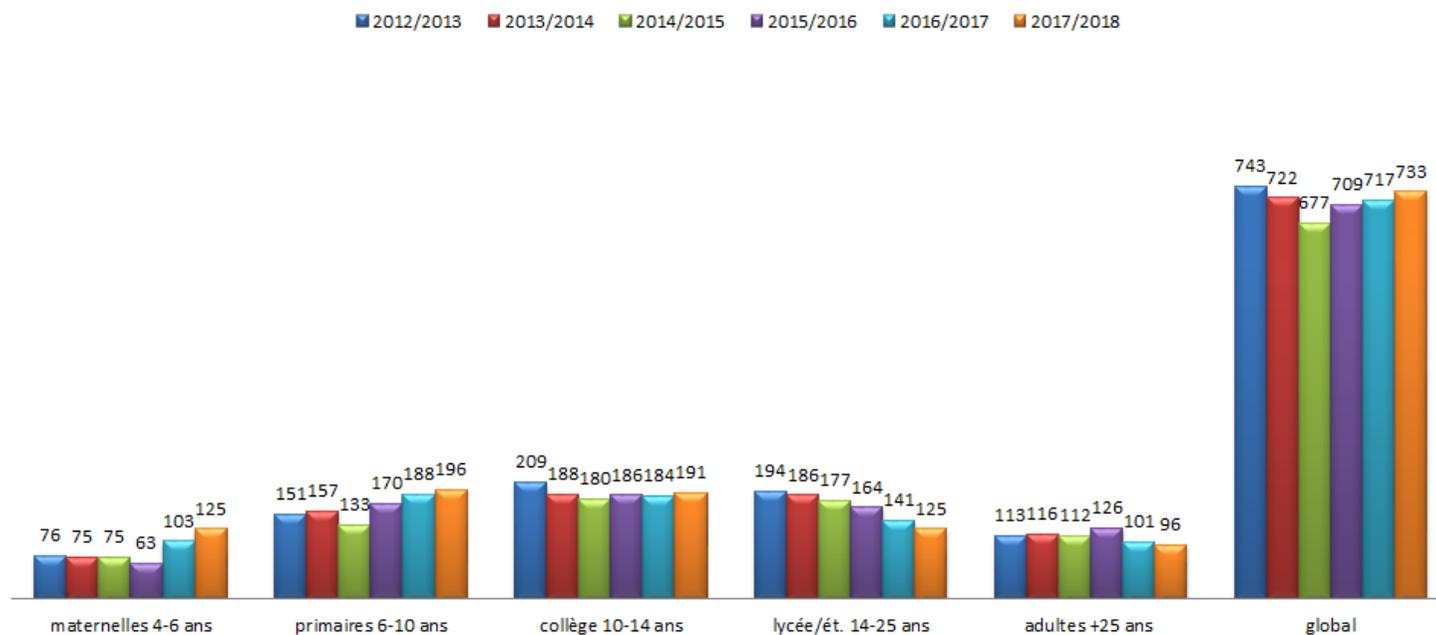


Les cours d'éveil à la danse ont connu une forte progression due essentiellement à la mise en place de portes ouvertes supplémentaires sur les 15 premiers jours de septembre. Cependant il faut noter la baisse d'effectifs en cours open jazz et contemporain qui s'explique notamment par une forte concurrence sur le territoire.

Répartition par tranches d'âge et niveaux scolaires

	maternelles 4-6 ans	primaires 6-10 ans	collège 10-14 ans	lycée/ét. 14-25 ans	adultes +25 ans	global
2012/2013	76	151	209	194	113	743
2013/2014	75	157	188	186	116	722
2014/2015	75	133	180	177	112	677
2015/2016	63	170	186	164	126	709
2016/2017	103	188	184	141	101	717
2017/2018	125	196	191	125	96	733

Effectif des élèves à l'AMD



Evolution du budget

Récapitulatif des postes de dépenses

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Charges de personnel	794 678	819 149	850 011	862 358	875 236	921 432
Nbr heures hebdo	419,5	423,5	418	415	414	416.50
Hebdo + HC + HS	425,16	429,25	426,50	424,75	423	428.50

Malgré une équipe à taille constante, l'évolution des coûts est liée au glissement vieillissement technicité et est donc inévitable.

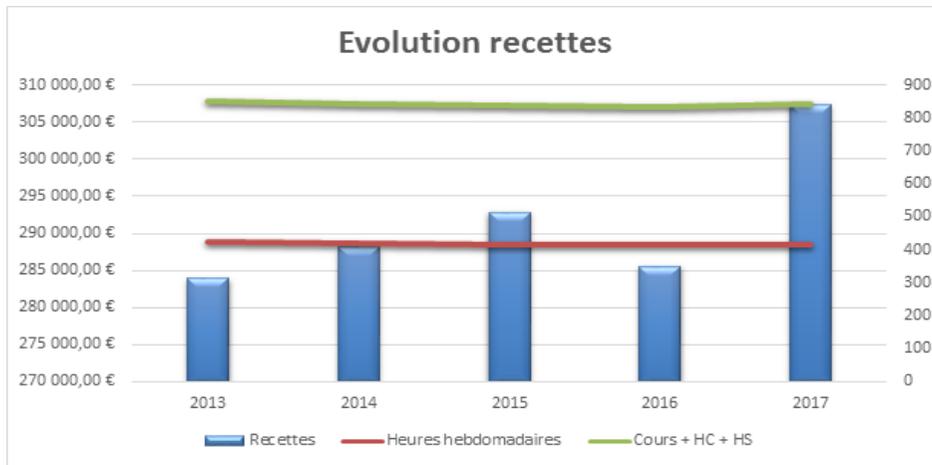
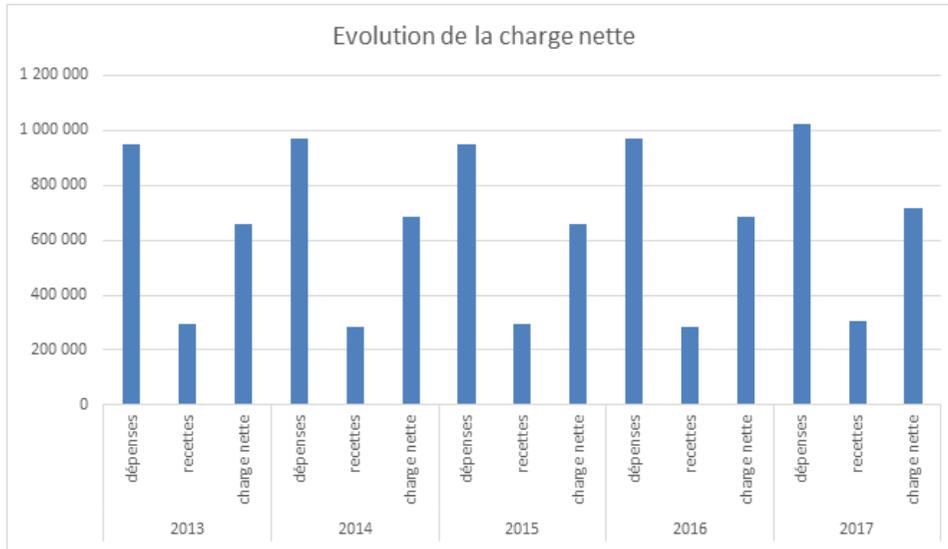
L'augmentation des heures complémentaires et supplémentaires est en partie liée aux demandes de temps partiels et de disponibilités d'une part, et à des demandes à satisfaire parvenues tardivement (nouveaux cours).

Une réflexion devra donc être menée en amont sur la gestion des inscriptions et l'articulation des cours avec les dispositifs expérimentaux et partenariaux.

Evolution de la charge nette

2012			2013			2014		
dépenses	recettes	charge nette	dépenses	recettes	charge nette	dépenses	recettes	charge nette
870 576	282 119	588 457	905 573	283 905	621 868	958 505	288 113	670 392

2015			2016			2017		
dépenses	recettes	charge nette	dépenses	recettes	charge nette	dépenses	recettes	charge nette
950 550	292 836	657 714	972 219	285 486	686 733	1 022 421	307 451	714 970



2. Bilan du Projet d'Etablissement 2012/2017

2.1. Bilan des départements

Département danse

Points forts

- Le travail en transversalité avec les professeurs et les élèves musiciens sur des projets pédagogiques apporte une dynamique et une motivation dans les départements : festival "Les Cartonnés", projet Pierre Perret, participation aux avant-scènes à l'Allegro avec la classe de violoncelle.
- La mise en place du cursus danse et un parcours alternatif plus léger dans les « cours open » a permis une lisibilité dans la graduation des niveaux.
- La mise en place des évaluations de fins de cycle avec passages sur la scène de l'Allegro, est très positive pour les élèves qui étaient demandeurs et qui apprécient les échanges pédagogiques avec les jurys extérieurs. L'accent est mis sur les créations personnelles qui démontrent l'autonomie et les motivations artistiques des élèves qui font souvent appel aux élèves des classes instrumentales pour les accompagner en musique.
- On constate de bons résultats à l'option danse au Baccalauréat.
- L'accès à la deuxième salle de danse du gymnase L. Armstrong de Beynost est très apprécié et permet une fluidité au planning des cours et facilite la proximité géographique pour certains élèves.
- La reconnaissance du travail et du niveau des élèves paraît évidente vu les résultats obtenus lors des concours. Après le bac, certains élèves choisissent une orientation vers des études supérieures de danse dans des centres de formation reconnus par l'Etat. Ils ont réussi les auditions d'entrée.
- Il a été créé un partenariat avec le collège Louis Armstrong. Les élèves bénéficient donc d'un aménagement de leur emploi du temps. Ils participent aux rencontres départementales de danse afin d'offrir au public une restitution du travail annuel.

Points faibles

- Il faut s'assurer des bonnes conditions d'accueil des élèves danseurs lors des événements (espace scénique, diffusion)
- La séparation des cours de danse avec le pôle musique de l'Académie reste problématique lorsque les élèves pratiquent les deux disciplines et lorsqu'il y a plusieurs enfants par famille. Il manque un espace de stockage accessoires (tapis de danse, cerceaux, costumes,...) dans le gymnase du collège L. Armstrong de Beynost.

→ La perspective de la construction d'une salle dédiée aux niveaux éveil danse et musique dans le projet d'agrandissement des locaux de l'académie, permettra de solutionner en partie le problème d'éloignement des sites d'enseignement. Un espace de rangement sera réservé au stockage des costumes.

- Le volume horaire des cours reste cependant insuffisant pour offrir des cours homogènes et de niveaux. Les cours proposés rassemblent des niveaux différents, et s'avèrent difficiles dans la progression pédagogique collective.
- Il faut souligner le point crucial des heures complémentaires qui ne sont pas comptabilisées dans les heures contrat, l'absence de rémunération des heures sur les week-ends en période d'examens ou de galas.
- A l'issue du tronc commun (éveil et initiation), on constate une diminution des inscriptions dans le cursus de spécialisation.
- L'impossibilité d'accéder aux salles de danse en dehors des horaires de cours ne permet pas de préparer la salle, de répéter convenablement, ni d'envisager un partenariat possible avec des élèves musiciens.

Perspectives

- Créer une journée de découverte et de cours ouverts pour expliquer et faire expérimenter aux enfants les spécificités de chaque esthétiques (45 minutes de cours de danse classique, 45 minutes de cours de danse jazz et 45 minutes de cours de danse contemporaine).
- Renforcer la transversalité avec la musique.
- Pérenniser le travail autour de l'option danse au bac : mettre en place un stage d'enseignement magistral afin d'accompagner les élèves présentant l'option.

Culture(s) Musicale(s)

L'évolution du département est globalement positive, même s'il subsiste des progrès à réaliser en matière de transversalité pédagogique : travail en commun avec les professeurs d'instrument, concertation et connaissances des autres disciplines.

Points forts :

- Une dynamique de projets est installée dans les cours de FM, permettant d'une part de donner régulièrement à voir et à entendre le travail effectué au sein des cours, lors des scènes ouvertes et autres événements organisés par l'AMD, et d'autre part de garder la motivation des élèves intacte tout au long du cursus.
- Une collaboration des professeurs dans le suivi des projets artistiques travaillés par les élèves pour leur fin de cycle s'est progressivement mise en place, suite à la mise en oeuvre de la nouvelle formule d'évaluation.
- Des points positifs sont à souligner :
 - la mise en place de l'informatique musicale (MAO) dès le 1er cycle, permettant une ouverture aujourd'hui incontournable vers les moyens actuels de création musicale.
 - la prise en compte et l'initiation aux moyens d'amplification du son dès le 1er cycle, permettant d'ancrer les élèves dans la réalité actuelle du spectacle vivant
 - l'évolution des contenus imposés pour les fins de cycles avec la mise en place des projets de composition et d'arrangement et leur restitution lors des concerts de fin de cycle, ainsi que l'analyse musicale du programme présenté pour l'UV instrumentale.
- La convention musique avec le collège Anne Frank de Miribel, permet la mise en place de cours de FM sur des créneaux horaires en après-midi les mardi et jeudi. La vie artistique du collège se manifeste sur le temps méridien avec le cours de FM débutants et les

ateliers instrumentaux, et permet aux élèves de suivre une pratique collective au sein du collège. Tous ces aménagements horaires contribuent à un meilleur équilibre dans l'emploi du temps des élèves.

- Très bons résultats de nos élèves à l'option musique au baccalauréat.

Points faibles :

- Malgré une réelle volonté de compréhension et d'adaptation, différentes visions pédagogiques coexistent au sein de l'équipe. Les notions fondamentales ne doivent pas être délaissées, pour autant, la pédagogie actuelle doit s'adapter à l'évolution des pratiques musicales d'aujourd'hui, dans le domaine des musiques classiques comme dans celui des musiques actuelles et contemporaines.
- Pour les élèves, on note un problème d'identification des savoirs abordés en FM. Une meilleure communication sur le contenu des cours de FM et les savoirs enseignés est à mettre en place.

→ Une formation professionnelle sur la pratique collective instrumentale et la formation musicale a été programmée en 2017 pour l'ensemble des enseignants de l'AMD, dans l'objectif de proposer des cours encadrés par les professeurs des 3 disciplines que sont la formation musicale, la pratique collective et le cours d'instrument.

- Les salles de formation musicale sont trop petites, et ne permettent pas d'accueillir un gros effectif, ce qui n'est pas facile lorsque les élèves jouent avec leurs instruments.

→ Un agrandissement de l'école est prévu pour la rentrée 2019/2020, avec notamment l'ajout de grandes salles de pratique collective.

Perspectives

- Pérenniser la nouvelle organisation des trois premières années du premier cycle et poursuivre les réformes engagées.
- Mettre en place un petit collectif d'enseignants engagés dans une réflexion autour des questions d'innovation pédagogique, et de retours des expérimentations développées depuis plusieurs années.
- Développer un cursus MAO à part entière, spécialisé autour des nouvelles technologies du son, et du rapport son/image.
- Accentuer la formation à la scène : faire le son, la balance, l'installation, travailler la présence scénique, etc...

Musiques Actuelles

Points forts :

- Il y a une forte dynamique de projet dans le département. Les élèves sont ravis de participer aux projets souvent ambitieux et de connaître l'univers des musiques amplifiées, les expériences de scène différentes.
- La mise en place des cours de MAO est une ouverture intéressante pour tous les élèves, quelle que soit l'instrument et l'esthétique pratiquée.

Points faibles :

- Le département manque de temps de concertation, notamment pour évoquer les problèmes des élèves qui ont des difficultés sur l'harmonie, la lecture des grilles par exemple, et sur l'équilibre des effectifs dans les ateliers.
- La mise en place systématique d'un accompagnement instrumental pour les auditions de la classe de chant musiques actuelles serait un vrai plus pour promouvoir le travail des chanteurs et des musiciens du département.

Perspectives :

- Créer un cursus complet avec la MAO comme instrument : ce cursus accueillerait des élèves débutants non-instrumentistes, leur instrument étant l'instrument virtuel informatique.
- Développer et optimiser le panel d'activités qu'offre le studio (initiation à l'enregistrement, au home studio avec un objectif d'autonomie pour les élèves, au mixage...)
- Initiation à l'enregistrement "home studio" (sous forme de stage).
- Travailler la question de la FM Musiques actuelles (harmonie, grilles) au sein des packs.
- Pérenniser le cursus sous forme de packs (formation globale théorie/pratique/instrument).
- Développer l'accompagnement de groupes amateurs.
- Mettre en place un Tremplin à destination des groupes du territoire.
- Inciter nos élèves à créer des groupes de musique (recenser parmi nos effectifs quels élèves ont un groupe à l'extérieur de l'école).

Musique Classique

Points forts :

- Ce département fourmille de projets et les élèves sont impliqués dans de multiples productions pour répondre aux sollicitations des partenaires de l'AMD, mais également dans le cadre de projets fédérateurs (transversalité musique / danse).
- Au-delà du répertoire classique à proprement parler, le département propose d'autres esthétiques et permet aux élèves de s'initier à différents modes de jeu (musiques du monde, musique celtique, musiques traditionnelles, variété, jazz...)

Points faibles :

- La musique « classique » souffre d'appellations péjoratives (musique élitiste, savante ...) qui sont obsolètes aujourd'hui et marquées d'une vision un peu excluante des esthétiques et des pratiques. Opposer musique savante et musique populaire semble encourager le désintérêt des élèves. à reformuler
- Certains instruments ont connu une perte d'effectifs ces dernières années (trompette, trombone, basson, clarinette, violon).

Perspectives

- Maintenir les sensibilisations instrumentales, amplifier les actions de découverte auprès du jeune public.

- Développer les orchestres à l'école.
- Maintenir les cours d'éveil délocalisés dans les écoles primaires du territoire.

Perspectives globales pour les départements

L'organisation actuelle par départements, jugée trop cloisonnante, ne répond plus au fonctionnement de l'AMD et doit évoluer. La notion de pôle traduit d'avantage la transversalité qui prévaut dans nos actions. En outre, il est préférable de différencier les missions ponctuelles, qui pourraient être confiées à des professeurs volontaires différents, des missions structurelles qui nécessitent un engagement sur la durée.

2.2. Bilan des fiches actions

Fiche 1 : L'AMD, un pôle d'enseignement artistique spécialisé

Le volume horaire global hebdomadaire a diminué de trente minutes, par rapport à celui de 2012. (428.25 Heures).

Depuis la rentrée 2017, l'Académie propose plusieurs parcours, et les trois premières années du premier cycle d'apprentissage instrumental se présentent soit sous la forme d'une séance unique rassemblant les 3 disciplines obligatoires que sont la formation musicale, la pratique collective et le cours d'instrument en collectif, soit sous la forme d'un cours de formation musicale incluant la pratique collective, auquel s'ajoute un cours d'instrument, collectif ou individuel. L'harmonisation des intitulés des cursus est ainsi plus cohérente et compréhensible.

Un cursus danse pour les élèves de classique, jazz ou contemporain a été mis en place : un cours d'1h30 hebdomadaire sur la spécialité choisie, plus un cours d'1h30 en option. Néanmoins, le nombre de cours accordé aux élèves en cursus pour une spécialité ne correspond pas au volume horaire conseillé (2 cours d'1h30 dans la même spécialité) et rallonge considérablement la durée du cycle. Ce fonctionnement est à revoir pour plus de cohérence. Parallèlement, des ateliers sur le travail des « pointes » et du répertoire est en place et ouvert à tous les élèves. De même, un atelier dédié aux montages des chorégraphies pour présenter l'option danse au baccalauréat est accessible aux élèves de terminale.

La prévision d'un agrandissement des locaux avec la construction de salles de pratiques collectives supplémentaires, l'aménagement de l'espace d'accueil, et de l'auditorium, est vivement attendue par l'équipe de l'AMD.

Fiche 2 : Démocratisation de l'enseignement artistique et ouverture plus grande aux publics.

Un certain nombre d'actions ont été mises en place afin de répondre à cette fiche-action :

- Les rencontres régulières avec l'association ont permis plusieurs avancées :
 - le parc d'instruments de Dyapason (association des parents d'élèves de l'AMD) s'est renforcé.
 - l'association investit dans de nouveaux instruments au regard des besoins de l'équipe et des nouvelles inscriptions.
 - les élèves de l'AMD bénéficient de la location des instruments pendant leur première année d'apprentissage.
- Depuis la rentrée 2012 – 2013, la CCMP a mis en place la tarification différenciée.
- La CCMP a investi dans 36 instruments (10 violons, 9 violoncelles, 5 clarinettes, 5 trompettes, 3 cors, 2 trombones et 2 bassons) destinés à soutenir pendant deux années le dispositif I.P.O (Initiation Par l'Orchestre) mis en place à la rentrée 2015 pour pallier au déficit d'inscriptions dans certaines classes et dynamiser les instruments « délaissés ».

- Mise en place du dispositif IPO (Initiation Par l'Orchestre) proposant une séance unique d'une heure et demie, à un tarif attractif et avec le prêt gratuit de l'instrument.
- Projets de concerts scolaires pour présenter les instruments à vent en déficit d'élèves. Ex : Peau d'Ane (BD-concert dont les personnages sont représentés par des instruments à vents) et Prince (conte musical).
- Sensibilisations et présentations instrumentales (violon, trompette, cor, flûte, accordéon, hautbois, basson) sur 3 groupes scolaires (P. Racine à Neyron, E. Quinet et H. Deschamps à Miribel).
- Des classes chantantes et des classes cordes ont été mises en place dans les groupes scolaires E. Quinet de Miribel, P. Racine de Neyron et H. Deschamps de Miribel.

→ *Tous ces dispositifs d'ouverture artistique ont favorisé de nouvelles inscriptions d'élèves dans les classes cordes, vents et le P'tit Choeur, qui étaient en baisse d'effectifs.*

- Les actions d'ouverture sur les cultures urbaines et la musique électro ont été fructueuses avec la mise en place de stages de danse hip hop en partenariat avec le Pôle Pick, d'un stage MAO et beatbox avec Kosh et J.P. Caporossi, et l'organisation d'un tremplin toutes esthétiques musiques actuelles en direction des groupes du territoire.

Fiche 3 : Renforcement des pratiques amateurs au sein de l'enseignement artistique spécialisé

La mise en place de nouvelles modalités d'évaluation de fin de cycle va dans le sens du renforcement des pratiques amateurs :

- les épreuves sont pensées de manière globale à travers 3 projets à mener pour valider la fin de cycle (une composition, une interprétation, une pièce montée en autonomie).
- la mise en place de la venue d'un jury extérieur sous forme de 2 master class en cours de travail permet de passer d'une évaluation ponctuelle à une évaluation du chemin parcouru.
- la mise en place de fiches de critères permet d'une part d'évaluer la progression de l'élève, et d'autre part d'avoir un socle commun des apprentissages.

La mise en place de « *contrat* » pour les élèves en cycle projet, composition ou atelier est à affiner.

La création et la mise en place du livret de l'élève sur Duonet est une étape supplémentaire réussie dans le suivi pédagogique de l'élève. Les familles peuvent consulter Duonet via l'extranet et ont accès au livret de l'élève pour prendre connaissance des différentes activités, de l'emploi du temps, des bulletins semestriels, des informations relatives aux cotisations trimestrielles.

L'installation du module pour les réinscriptions en ligne est prévue, et facilitera la procédure de réinscription et la dématérialisation des documents.

Tout au long des 5 ans du Projet d'Établissement, l'AMD a répondu aux multiples sollicitations des associations partenaires et des nombreux projets artistiques transversaux, organisés sur le territoire en danse comme en musique et au cours desquelles les élèves font l'expérience de la scène.

La demande d'inspection de l'établissement en vue de son classement en C.R.I (Conservatoire à Rayonnement Intercommunal) n'a pas eu lieu. Sans ce classement, les diplômes délivrés n'ont pas la reconnaissance institutionnelle de l'Etat.

La demande d'attribution de l'Indemnité de Suivi et d'Orientation aux professeurs de l'Académie n'a pas abouti.

Fiche 4 : Création du Réseau des Arts de la Côtère (RAC)

La création d'un réseau officiel coordonné par la Direction des Affaires Culturelles et Éducatives de la CCMP n'a pas abouti.

Ce réseau aurait l'avantage de regrouper toutes les informations relatives aux différentes associations culturelles du territoire :

- un descriptif synthétique des différents acteurs culturels et de leurs offres
- un agenda des manifestations, réunions, stages....
- une présentation des avantages des membres du réseau sur les tarifs préférentiels, les places de spectacle, les stages, les masters class...

Ce réseau permettrait notamment de faire le lien entre tous les acteurs sociaux-culturels du territoire, créer des relations, initier des projets en commun, coordonner le travail de chacun des acteurs du territoire.

Fiche 5 : L'AMD devient centre de ressource pour les pratiques amateurs du territoire

Les « *stages ouverts* » proposés par l'Académie pour la danse ont séduit quelques participants extérieurs mais pas sur toutes les thématiques proposées. On peut déplorer un manque de communication et un manque de relai auprès des structures associatives, scolaires et institutionnelles du territoire.

Il est plus difficile de toucher des publics extérieurs quand il s'agit d'organiser des stages en musique. Les thématiques proposées restent trop spécifiques et les stages encadrés par des intervenants extérieurs se déroulent sur des périodes trop courtes.

L'accompagnement de groupe a fonctionné avec plusieurs groupes d'élèves musiciens inscrits à l'AMD. Il s'agissait de superviser leur travail et de les conseiller dans leurs choix concernant les arrangements ou compositions.

L'AMD n'a pas de salle disponible dédiée à l'accueil de groupes extérieurs qui souhaiteraient bénéficier d'un accompagnement avec un professeur. Une communication plus large, un aménagement des emplois du temps des professeurs intéressés, restent à mettre en place pour répondre pleinement aux missions d'accompagnement de groupe.

L'AMD a permis à des groupes d'élèves autonomes d'utiliser les locaux et le matériel pour des répétitions dans le temps d'ouverture de l'école. Un « *contrat groupe autonome* » précisant les modalités d'accès et d'utilisation des locaux, ratifié par l'ensemble des membres du groupe et le cas échéant par leurs parents a été mis en place.

Fiche 6 : Affirmation d'une action en direction de la jeunesse et des établissements scolaires

Conventions avec les collèges A. Frank et L. Armstrong :

Danse

Une convention danse pour l'aménagement d'horaires avec le collège Louis Armstrong de Beynost est en place et permet aux élèves danseurs inscrits à l'AMD de suivre leurs cours de danse sur deux après-midi dans la salle de danse du collège. Cette convention ne concernait que les élèves de 5ème et a été étendue à toutes les classes de la 6ème à la 3ème. L'inscription à ces cours est conditionnée à l'adhésion à l'UNSS. Des sorties sont organisées tout au long de l'année (cross, rencontres de danse...). On peut regretter de ne pas avoir provoqué conjointement un temps de concertation avec les professeurs du collège, afin de mener à bien un projet transversal et interdisciplinaire.

Musique

La convention musique est maintenant bien installée. Elle apparaît comme un élément essentiel du Projet d'établissement du collège. Les professeurs de l'AMD participent à l'évaluation des élèves au sein du collège par le biais du logiciel Pronote, ils reçoivent par ailleurs toutes les informations émanant du collège comme n'importe quel autre enseignant. Des réunions régulières ont lieu avec l'équipe de direction, pour le fonctionnement du partenariat, et l'anticipation de chaque rentrée.

Le projet mériterait plus de concertation, dans une dynamique de co-construction qui peine à se mettre en place, en partie à cause de difficultés humaines entre les différents enseignants.

Il manque toujours un local dédié à l'accueil des instruments des élèves convention, au sein du collège. Une autre difficulté réside dans le manque de matériel musical à disposition des élèves. Le collège peine à dégager les fonds nécessaires, tout comme l'AMD.

Actions dans les groupes scolaires :

L'AMD a mis en place en 2015, 2016 et 2017 deux classes chantantes et deux classes orchestres dans les écoles de Miribel et Neyron. Des rencontres et des concerts ont eu lieu entre la classe chantante et les ensembles vocaux de l'AMD, ainsi qu'entre la classe cordes et les ensembles cordes de l'AMD. Il faut être vigilant sur la répartition des heures qui ne doivent pas se faire au détriment des heures attribuées aux collègues intervenants en milieu scolaire. De manière générale, il manque un travail de concertation avec les intervenants musique des écoles où ont lieu les classes orchestre et chantante. En effet, ils sont les référents musique sur ces établissements, à ce titre il est incontournable qu'ils soient partenaires de ces projets.

Actions "Jeune public :

Les actions « *jeunes public* » proposées chaque année par l'équipe de l'AMD, s'adressent à tous les scolaires du territoire (concerts de l'Orchestre de l'AMD, spectacle Peau d'Âne, concert Mozart, conte musical Prince...

L'AMD a maintenu :

- les interventions pour la fête intergénérationnelle *Mixâges*,
- « *les caravanes de Noël* » dans toutes les écoles, les crèches de la CCMP.
- les rencontres et la participation aux manifestations des centres sociaux.

Il faut poursuivre les partenariats en proposant des actions artistiques encadrées dans les centres sociaux (*ateliers découvertes instrumentales, accompagnement de groupes...*)

Les professeurs de danse souhaiteraient participer aux caravanes de Noël.

Fiche 7 : Sensibilisation des publics empêchés et des publics multiculturels

Dans les maisons de retraite du territoire (*Bon Séjour à Miribel et Les Mimosas à Saint Maurice de Beynost*) un atelier chant et un atelier percussions digitales hebdomadaires ont été mis en place. Depuis 2 ans, un professeur de violon accompagne les résidents lors de séances chantées. Un manque de formation se fait sentir pour les professeurs volontaires qui souhaiteraient intervenir en direction des publics empêchés. Ceci permettrait une proposition plus large d'intervention (par exemple : danse assise pour les personnes âgées, enseignement instrumental et/ou vocal en direction des enfants et adolescents hospitalisés du Centre Romans Ferrari...). En outre, des professeurs seraient intéressés par une formation pour l'accueil des personnes handicapées.

Des auditions instrumentales régulières ont lieu le samedi après-midi dans les salles polyvalentes des maisons de retraite et dans la salle du foyer du Coteau à Miribel. Ces auditions rassemblent un public fidèle et nombreux.

L'animation pour le traditionnel goûter du foyer du Trève a lieu chaque année en janvier. Le succès est tel que l'AMD ne peut plus accueillir dans ses locaux l'ensemble des personnes présentes. L'association des Amis du foyer du Trève organise désormais cette rencontre festive dans une salle polyvalente communale. On peut regretter le manque d'échange avec les familles présentes. Cette rencontre pourrait

devenir un moment interactif où la scène serait partagée par les jeunes et les adultes pour chanter, jouer d'un instrument ou danser, dans une idée de partage des cultures.

Fiche 8 : Rayonnement de l'AMD sur le territoire

L'AMD a répondu à toutes les demandes du projet de politique culturelle de la CCMP pour rayonner sur le territoire communautaire. Elle a renforcé ses partenariats avec les institutions culturelles et associatives, (OCM, bibliothèques, Centres Sociaux, ULM Cinéma, ULM théâtre, association Gabriel Chardon, association musicale de l'Espérance de Beynost, la chorale de Miribel Choeur à Coeur, Dombes Tourisme Côtière, l'ACA...), participe annuellement aux Journées Européennes du Patrimoine, et a créé un festival « *Les Cartonnés* » dont la première édition a eu lieu en juin 2014.

- L'AMD propose la participation d'un ensemble sur les trois quarts de la programmation de l'OCM à l'Allegro, en avant-scène des spectacles entre 19h30 à 20h15.
- Elle intervient sur 3 séances dans l'année scolaire « *si les sons m'étaient contés* » pour les tout petits à la bibliothèque de Beynost.
- Elle participe chaque année à la soirée « *Musicalivre* » à la bibliothèque de Beynost, et présente l'ensemble des disciplines musique et danse pour illustrer le conte sur une thématique toujours renouvelée.
- Elle est présente aux côtés des associations du territoire, pour animer en musique ou en danse les moments forts de leur saison.

L'AMD rencontre toujours des difficultés au niveau des réservations anticipées des salles des fêtes communales. Le calendrier de nos actions étant planifié dès septembre, et celui des salles communales en octobre, il reste une difficulté à coordonner ces dates. L'équipe de l'AMD regrette que le festival « les cartonnés » n'ait pas connu une deuxième édition alors qu'il était prévu que l'évènement soit programmé tous les 2 ans.

3. Objectifs pour 2018 / 2023

Projet de politique culturelle de la CCMP : dans la mesure où le projet de politique culturelle a été reconduit à l'identique, l'AMD construit son projet d'établissement, en tenant compte du bilan du précédent projet d'établissement et de la nécessité d'une évolution de ses pratiques, en alliant à la fois un besoin de s'adapter à l'évolution de la société et une volonté de développer des initiatives pédagogiques.

3.1. Organisation pédagogique :

Objectifs

- Pérenniser l'organisation pédagogique (Conseil pédagogique et réunions plénières).

Actions à mener

- a. Approfondir le travail sur les objectifs du cursus projet.
- b. Actualiser les missions des responsables de pôle en fonction des évolutions pédagogiques et des projets menés.
- c. Redéfinir les missions ponctuelles et les missions pérennes et les répartir au sein du conseil pédagogique.

3.2. Démocratisation de l'enseignement artistique :

Objectifs

- Diversification de l'offre pédagogique.
- Développement du parc instrumental afin de faciliter l'accès au plus grand nombre.

Actions à mener

- a. Poursuivre la réflexion pédagogique et développer les dispositifs pack et FM-PC pour les trois premières années du cycle 1.
- b. Créer un cursus MAO en tant que discipline à part entière et développer l'utilisation de la MAO dans les cours d'instrument. Ouvrir un atelier MAO hors les murs en partenariat avec d'autres structures.
- c. Remettre en réflexion la question de la grille tarifaire en ce qui concerne les tranches inférieures, pour favoriser l'accès aux familles les plus démunies, et notamment celles non imposables.
- d. Développer le parc instrumental de l'AMD. Organiser des réunions avec Dyapason pour discuter de leurs objectifs d'acquisition.

3.3. Ouverture à tous les publics :

Objectifs

- Sensibilisation et diffusion auprès des publics empêchés et initiation de partenariats avec les associations multiculturelles du territoire.
- Tisser un lien entre l'Académie et les musiciens et danseurs amateurs du territoire, membres des associations culturelles ou non.
- Développer l'accueil des publics empêchés au sein des différents cursus de l'AMD.
- Réaliser des actions de sensibilisation artistique dans les centres sociaux et de loisirs.

Actions à mener

- a. Poursuivre les interventions en maison de retraite. Proposer des ateliers pédagogiques en maison de retraite : encadrement de stages de danse assise pour les personnes âgées.
- b. Proposer des actions en partenariat avec les Centres Sociaux :
 - Intervenir dans les centres sociaux pour encadrer des ateliers de musique ou de danse. Accompagner des groupes dans leur projet artistique. Pour cela, il faudra disposer d'un volant d'heures pour permettre de développer les actions extérieures sans devoir réduire les heures de cours des professeurs.
 - Donner des concerts dans les quartiers en s'appuyant sur les actions proposées par les centres sociaux.
 - Poursuivre la concertation entamée en 2016-2017 avec les centres sociaux et établir un calendrier d'actions communes.
- c. Partenariat avec le foyer du Trêve : pérennisation du Goûter au Foyer du Trêve.
- d. Relancer le partenariat avec Romans Ferrari :
 - Travailler avec Philippe Constant (Culture à l'hôpital) pour imaginer des projets communs.
 - Permettre aux enfants et adolescents hospitalisés à Romans Ferrari, et déjà musiciens, de continuer un enseignement instrumental avec un enseignant de l'AMD le temps de leur séjour de soin afin d'éviter une rupture dans leur cursus.
- e. Initier une réflexion d'équipe sur la question de l'inclusion, au sens large :
 - Inclure cette mission dans les fonctions de coordination.
 - Prévoir un temps de formation sur ce sujet.

3.4. Renforcement des pratiques amateurs au sein de l'enseignement artistique spécialisé :

Objectifs

- Développer l'autonomie, l'expérience de la scène, la pratique amateur.

Actions à mener

- a. Pratique et expérience de la scène :

- Former les élèves à la pratique de la scène : sensibilisation, conseils, échanges pendant les cours. Mutualisation des compétences de chacun lors de la préparation des spectacles : intervention des professeurs de l'équipe pédagogique ou de personnes extérieures.
 - Former et faire participer les élèves au montage et démontage d'une scène lors des concerts et spectacles.
- b. Proposer aux élèves des échanges avec des musiciens professionnels, dans le cadre du partenariat avec l'OCM, en fonction de sa programmation (master class, bords de scène, rencontres....).
 - c. Maintien des multiples manifestations sur le territoire.
 - d. Cycle composition et cycle projet : redéfinir les objectifs et le contenu de ces cycles, en développant notamment la pratique pédagogique du contrat.

3.5. Actions en direction de la jeunesse et des établissements scolaires :

Objectifs

- Travailler en étroite collaboration avec le département des IMS.
- Renforcer le lien existant entre l'Académie et les établissements scolaires du territoire (écoles maternelles, élémentaires, collège A. Frank) et pérenniser les actions d'éducation artistique dans les groupes scolaires commencées lors du précédent projet d'établissement.
- Initier un partenariat pour la musique avec les collèges L. Armstrong (Beynost), St Joseph (Miribel), et le lycée de la Côtère (La Boisse) et un partenariat danse avec le lycée de la Côtère.

Actions à mener

- a. Pérenniser les classes chantantes et les classes orchestre dans les écoles élémentaires en les pensant sur 2 ans avec des classes de CM1-CM2. Développer le partenariat avec l'association "l'Orchestre à l'École" et réfléchir à la possibilité d'un partenariat avec l'association Verramuse pour permettre un prêt gratuit d'instruments.
- b. Monter des projets transversaux en partenariat étroit avec les IMS.
- c. Développer les conventions :

Collège A. Frank

- Etendre la convention aux élèves de 3^{ème} et 4^{ème}
- Chercher des financements pour un achat d'instruments dédiés aux élèves de convention (notamment en percussions).
- Avancer sur la question d'un local dédié à l'accueil des instruments des élèves au sein du collège.

Lycée de la Côtère

- Proposer un échange : création d'une cellule « danse » sur le temps méridien.
- Proposer une convention musique et danse.
- Proposer un cours option musique au Bac sur le site du lycée de la Boisse, et proposer des ateliers musique.

- Ouverture d'un cours "Option danse au Bac".

Collège St Joseph

- Proposer une convention musique et danse.

Collège L. Armstrong

- Proposer une convention musique.
- Pour la danse, développer la communication et la participation aux événements de fin d'année du collège. Prévoir des présentations dans les classes de CM2 en avril pour les inscriptions en juin. Prévoir une réunion de présentation avec les parents. Favoriser les échanges avec les enseignants de sport autour des fondamentaux de la danse.

- d. Classes CHAM et CHAD : étudier la possibilité de mise en place de CHAM et de CHAD (section sportive) sur la scolarité du primaire et du collège.
- e. Caravanes : repenser le projet comme un spectacle co-construit en amont avec l'équipe des IMS.
 - monter un instrumentarium pour inscrire les enfants dans le spectacle.
 - proposer des Caravanes dans les collèges et les lycées afin de sensibiliser le public adolescent. Proposer aux collégiens et lycéens musiciens de se joindre à nous pour jouer.

3.6. Rayonnement de l'AMD sur le territoire :

Objectifs

- Poursuivre et amplifier les partenariats avec les acteurs socio-culturels du territoire. Maintenir le rayonnement artistique sur les six communes de la CCMP.

Actions à mener

- a. Réponse aux diverses sollicitations des communes et des associations, ponctuellement ou à travers des partenariats, en fonction des projets de l'année. Par exemple : fête de la Musique, journée de la femme, Cap handicap, Musicalivre, Si les sons m'étaient contés, goûter du foyer du Trêve, Mix'âges, Journées Européennes du Patrimoine, goûters et après-midis en musique dans les EHPAD, auditions dans la résidence J. Guillon, Journée du Mieux Vivre Ensemble
- b. OCM : nombreuses avant-scènes dans la programmation de l'OCM à l'Allégo. Développer plus de projets avec les invités de la saison, par exemple à travers des rencontres avec les artistes et/ou des master class.
- c. Événement artistique fédérateur et transversal, bisannuel, dans les limites des contraintes budgétaires : mise en place d'une saison artistique bisannuelle "Les cartonnés", dans laquelle les spectacles de danse seraient inclus (l'actuel "gala" aurait lieu une année sur deux).

- d. Faire évoluer le fonctionnement de réservation des salles communales vers un fonctionnement identique à celui de l'OCM pour les salles de l'Allégro.

3.7. Diffusion et communication des actions de l'AMD :

Objectifs

Renforcer la communication et élargir la diffusion des actions de l'AMD.

Actions à mener

- a. Participer à la concertation concernant la création d'un site dédié à l'AMD sur internet.
- b. Installer des panneaux d'information CCMP / AMD (affichage sous vitre), pour diffuser sur chaque commune les activités et événements de l'AMD.
- c. Instauration d'une page dédiée AMD en juin et décembre dans la publication de la Communauté de vues.
- d. Installer un écran dans le hall de l'AMD avec retransmission d'extraits vidéos, annonces de spectacle, photos, infos diverses.
- e. Participer à l'élaboration de la nouvelle charte graphique de l'AMD ainsi que de la plaquette de présentation.
- f. Renforcer l'utilisation du livret de l'élève via l'extranet familles de duonet, pour le suivi et la communication avec les parents.
- g. Réactiver l'idée d'un RAC (Réseau des Arts de la Côtère): fiche action détaillée dans le PE précédent.

REMERCIEMENTS

Rédigé par le conseil pédagogique (Claire Segui, responsable du département Cultures Musicales, Delphine Grienay, responsable du département danse, René Pitton, responsable du département Musiques Actuelles, Annabelle Gastoud, professeur coordinateur) sous la responsabilité de Bernard Burlat, Directeur de l'AMD.

Les objectifs 2018-2023 ont été élaborés par l'équipe des professeurs de l'AMD.

Pour leur soutien, l'équipe pédagogique remercie :

- Monsieur Pascal Protière, Président de la CCMP
- Monsieur Olivier Jacquetand, Directeur Général des Services
- Madame Viviane Papon-Vidal, Directrice des Affaires Culturelles et Educatives
- Madame Sylvie Viricel, Vice-Présidente chargée de la commission Culture et Sports, maire de Miribel
- Tous les élèves de l'AMD et leurs parents
- L'Association des parents d'élèves de l'AMD « Dyapason »
- Tous nos partenaires structurels.